

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par SNEF TELECOM concernant des travaux de tirage et raccordement de fibre optique de chambres à chambres déjà existantes Route de Soissons, Avenue du 29 Août 1944 et des numéros 1 au 47 de l'avenue Paul Vaillant Couturier à Tinquieux.

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ces secteurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 10 mai 2021 et jusqu'au 11 juin 2021, OPTY FIBRE réalisera pour le compte de SNEF TELECOM des travaux de tirage et raccordement de fibre optique de chambres à chambres déjà existantes Route de Soissons, Avenue du 29 Août 1944 et des numéros 1 au 47 de l'avenue Paul Vaillant Couturier à Tinquieux.

Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité aux véhicules et engins de secours sera maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : SNEF TELECOM et OPTY FIBRE seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
CITURA,
SNEF TELECOM,
OPTY FIBRE.

Fait à Tinquieux le 3 mai 2021.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ